

## **FIBRE OPTIQUE A ARGENVILLIERS**

Les élus du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et du syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique (où siège la Communauté de communes Cœur de Beauce) ont décidé fin 2018 de confier au groupe Altice/SFR l'installation de la fibre optique à l'abonné sur les communes rurales d'Eure-et-Loir, après avoir comparé avec les propositions des autres opérateurs.

### **Qu'est-ce que la fibre optique ?**

Une fibre optique est un fil de verre plus fin qu'un cheveu. La lumière que l'on y fait passer permet le transport de quantités d'informations très importantes et sur de longues distances : elle permet donc des débits Internet beaucoup plus importants que l'ADSL, avec le même niveau de performance quel que soit l'endroit où on habite, que ce soit en ville ou dans un hameau isolé.

### **La construction du réseau fibre optique**

La fibre optique est installée dans toutes les rues, dans tous les hameaux et lieux-dits, en réutilisant les mêmes infrastructures que le réseau téléphonique : en aérien (poteaux) ou en souterrain (fourreaux).

Après travaux, la fibre optique est en attente dans des boîtiers (points de branchement optique – PBO) situés dans la rue à proximités des maisons : les PBO sont installés sur les poteaux, dans des chambres souterraines, ou parfois sur la façade des habitations (dans les immeubles ou copropriétés de plus de 4 logements ou entreprises, le PBO sera situé dans les parties communes du bâtiment : il faut alors une autorisation du propriétaire pour son installation).

Un seul boîtier permet de raccorder jusqu'à une dizaine de logements.

Les travaux d'installation de la fibre optique sont réalisés sur une partie de la commune d'Argenvilliers (pour environ 100 logements et entreprises). Les travaux se poursuivent pour les adresses restantes, notamment dans les hameaux et les écarts. Les travaux vers les hameaux sont plus longs car il n'y a pas toujours d'infrastructure disponible pour passer la fibre (le réseau téléphonique peut être en pleine terre, sans fourreau)

### **La commercialisation de la fibre optique**

La commercialisation de la fibre optique a commencé à Argenvilliers pour les adresses pour lesquelles les travaux sont terminés. Mais tous les opérateurs ne la proposent pas en même temps.

Le réseau fibre optique est construit par XP Fibre, une filiale du groupe Altice/SFR, mais il n'y a pas d'exclusivité : les autres opérateurs peuvent à tout moment l'utiliser pour proposer des abonnements fibre optique à leurs clients (à l'image de la concurrence sur le réseau téléphonique existant).

C'est une décision qui est du ressort de chaque opérateur, qui décide quand il utilise le réseau fibre optique installé à Argenvilliers : chaque opérateur doit en effet installer ses propres

équipements sur le réseau construit par XP Fibre, pour "allumer" les fibres optiques de ses clients. Chaque opérateur gère son planning.

Les conditions techniques et financières d'accès au réseau fibre optique sont les mêmes pour tous les opérateurs, y compris SFR, sous le contrôle de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes).

### **L'installation de la fibre optique chez soi**

C'est après qu'un habitant aura souscrit un abonnement fibre optique qu'un technicien viendra sur rendez-vous pour installer la fibre optique depuis la rue jusqu'à l'intérieur du logement. La fibre optique sera passée au même endroit que le câble du téléphone existant (qui est laissé en place) : en aérien ou dans le même fourreau que le téléphone.

Sur le terrain privé, si jamais le fourreau du téléphone est bouché, ou si le câble téléphonique est en pleine terre sans fourreau, c'est au propriétaire de prévoir la réparation du fourreau ou l'installation d'un nouveau fourreau en parallèle du câble téléphonique.

La prise fibre optique qui sera installée dans la maison sera unique et ne pourra pas être déplacée. A moins d'avoir une installation spécifique dans la maison, il est recommandé d'installer la prise fibre optique à proximité de l'appareil qui utilise le plus Internet, ou au même endroit que la box Internet actuelle.

Il ne faut pas résilier son abonnement ADSL tant que la fibre optique n'est pas encore installée et en service chez soi. **Si l'on veut conserver son numéro de téléphone fixe actuel (commençant par 02), il faut absolument le signaler au moment où l'on souscrit l'abonnement fibre optique** (après coup, il est trop tard et il n'est plus possible de récupérer son ancien numéro).

Point important : il n'y a pas d'obligation de s'abonner à la fibre optique immédiatement : ce n'est pas avant plusieurs années que le réseau téléphonique existant sera arrêté.

### **Pour plus de renseignements :**

- <https://www.numerique28.fr/>
- <https://xpfibre.com/>